

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'énergie
et du climat

La Défense, le **21 MARS 2014**

Direction de l'énergie
Sous-direction de l'industrie nucléaire
Bureau politique publique et tutelles

**ATTESTATION DE MISE EN
CONSULTATION PUBLIQUE**

Affaire suivie par : Marie Thomines
Marie.thomines@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 94 97

Objet : *Mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement – consultation publique*
P.J. :

Je soussigné, Olivier David, du ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie atteste que le projet de texte ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

Nature et intitulé du projet de texte :

Arrêté modifiant l'arrêté du 9 octobre 2008 relatif à la nature des informations que les responsables d'activités nucléaires et les entreprises mentionnées à l'article L. 1333-10 du code de la santé publique ont obligation d'établir, de tenir à jour et de transmettre périodiquement à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs et abrogeant l'arrêté du 3 février 2011 relatif aux informations à transmettre à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs en vue de l'édition 2012 de l'inventaire national des matières et déchets radioactifs

Numéro NOR (si disponible) :

Période de publication : du 30/01/2014 au 19/02/2014

URL de la page de mise en consultation

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>

Nombre d'observations reçues lors de cette consultation : 0

Le chef du bureau politique publique et tutelles

Olivier DAVID

